



ÉDITORIAL

Cette saison 2021-2022 s'est déroulée en demi-teinte. La pandémie COVID-19 nous a obligés à annuler certains cours et à reporter en Septembre 2022 notre fête des 50 ans annoncée initialement le 9 Juin 2021*.

Des activités nouvelles étaient planifiées mais n'ont pas toutes trouvé l'adhésion attendue. Cependant l'AMAP des Buclos et la natation ont pu se dérouler dans de bonnes conditions avec un bon accueil des adhérents.

Pour cette nouvelle saison 2022-2023 l'indisponibilité du gymnase des Buclos pour des raisons de sécurité largement justifiées nous a obligé à reconfigurer nos lieux d'activité.

Notre quartier est en pleine mutation future avec de nouveaux arrivants sur le site de PLM d'abord puis plus tard sur la Fac de Pharmacie.

Nous devons nous préparer à proposer à ces habitants le meilleur accueil notamment avec des créneaux horaires et des lieux adaptés pour les différentes activités.

Votre solidarité et votre confiance nous incite à nous tourner vers l'avenir en surmontant les difficultés que nous espérons passagères.

Bien cordialement

Edgar CLARY, président



* La fête des 50 ans aurait dû se passer en 2021 (date anniversaire 9 juin 2021). Nous avons reculé la date en raison des conditions sanitaires

Des arbres pour la vie

La CEM par son groupe Biodiversité et Paysage, l'UQBG P avec l'association Aux Arbres Citadins !, ont remis à la Mairie le document :

Demande de Classement en E.B.C.

(Espaces Boisés Classés L 113-1) des arbres isolés, haies, réseaux de haies, plantations d'alignement, identifiés dans le document remis.

Cette demande de classement en EBC est à intégrer à la Modification N° 2 du PLUI Grenoble Alpes Métropole.

Délais de remise du document : avant fin juillet 2022.

Ces demandes argumentées sont transmises ensuite aux services de l'Agglomération Grenobloise (METRO) qui pourront en tenir compte ou non...

Pourquoi un tel travail long et fastidieux ?

Les arbres et la végétation de notre quartier sont très peu protégés légalement face à la densification programmée par le SCOT, le PLH et le PLUI.

Le travail d'inventaire de la biodiversité effectué par les services municipaux est peu pris en compte dans les documents du PLUI.

En effet, la protection des arbres de notre quartier (quand elle existe) s'appuie essentiellement sur le L 151-19 du Code de l'urbanisme (pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural) qui ne correspond que très peu à la réalité de notre quartier.

Nous demandons l'application de l'article L113-1 (EBC) pour la protection légale de la végétation et des arbres de notre quartier.

Ceci est d'autant plus possible si le SCOT et le PLUI corrigent les objectifs d'accroissement de la population de l'agglomération en tenant compte de la réalité des chiffres INSEE (0.1% par an au lieu de 0.5% par an, rappelé par la MRAE du Ministère de l'Environnement).

Face aux événements climatiques et sanitaires, protégeons légalement et efficacement les arbres pour nos vies !

Meylan Ville-Parc ? La CEM relève le défi !

Depuis un an que la Commission Extra-Municipale (CEM) travaille sur les dossiers d'urbanisme de la commune, ses membres partagent un souci commun : comment préserver le cadre de vie de Meylan et la qualité de son environnement paysager quand des documents d'urbanisme comme le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLH (Plan Local de l'Habitat) imposent un rythme de densification continu de 130 logements par an ?

A cela s'ajoute une autre contrainte, celle d'atteindre 25 % de logements sociaux à plus ou moins longue échéance. Or aujourd'hui, la commune est déclarée en carence avec un taux de 16,7 % en 2020. Même en réservant 35% de logements sociaux dans chaque programme de construction, cela ne fait que 10 logements sociaux de rattrapés pour 100 logements construits. D'où une pression pour construire, construire encore !

Alors comment faire ? La CEM a pris deux initiatives pour tenter d'identifier des leviers pour infléchir cette dynamique de densification, tout en se démarquant des polémiques pas toujours constructives entre majorité et minorité municipales. La première est de s'intéresser aux conditions nécessaires à une intégration réussie des nouveaux habitants, et plus particulièrement des résidents des logements sociaux. La réponse n'est pas simple mais il nous semble important de sortir d'une logique purement quantitative de construction de logements sociaux, et d'introduire des critères qualitatifs dans la politique de mixité sociale de la commune. Créer du commun (des lieux, des projets, des activités, ...), penser à la synergie logements et travail dans la commune, faciliter les mobilités, éviter les écarts trop importants de revenus, prendre en compte les trajectoires résidentielles, responsabiliser les bailleurs sociaux et les promoteurs, ... autant de pistes de travail que la CEM va explorer pour donner une chance de réussite à la mixité sociale, voire au lien social tout court.

La seconde est de prendre au mot la Métro qui a introduit la notion de Ville-Parc dans le PLUI de 2020 (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cela se traduit par des zonages avec un pourcentage de pleine

terre plus important et la définition d'une ambiance paysagère que les promoteurs doivent respecter. Ces outils constituent un progrès dans la prise en compte de l'identité paysagère de Meylan, mais ne limitant pas la quantité des nouvelles constructions, ils n'empêcheront pas, à un terme plus ou moins proche, la densification de dénaturer (« dé-naturer ») le territoire meylanais !

C'est pourquoi la CEM a décidé d'aller plus loin et de lancer un travail de fond pour caractériser la Ville Parc du point de vue des habitants. Nous nous appuyons sur la Convention Européenne du Paysage qui donne une valeur juridique au paysage tel qu'il est vécu et ressenti au quotidien par les habitants, et aussi sur un fait incontournable : l'importance du végétal dans l'adaptation de la ville au changement climatique.

Notre but est de faire des propositions concrètes et argumentées qui puissent être reprises par les élus pour justifier d'un objectif de densification plus raisonnable et compatible avec l'identité de Ville Parc de la commune. Ces propositions pourront prendre la forme de demandes de modification du PLUI pour mieux protéger les éléments de végétation, mais aussi d'indicateurs comme par exemple, le % de surface pleine terre par habitant, la densité végétale, le niveau de biodiversité, la densité d'îlots de chaleur et de fraîcheur, etc. que nous souhaiterions voir intégrer aux documents d'urbanisme.

Dès octobre, tous les habitants du quartier Buclos Grand Pré seront invités à remplir un questionnaire pour exprimer leur ressenti sur une douzaine de lieux du quartier sur des dimensions aussi variées que la vue, les odeurs, le bruit, la chaleur/fraîcheur, la qualité de l'air, la contribution à la santé, la sécurité et la convivialité.

Le questionnaire sera disponible en format papier et sur la plateforme participative jeparticipe.meylan.fr.

Des ateliers participatifs seront aussi organisés en complément par l'UQBG P.

Nous comptons sur votre participation. Aidez-nous à préserver votre cadre de vie !

Philippe Bodiglio
Membre de la CEM – collègue citoyens



à Meylan roulez à

30



Bureau de l'Union de Quartiers Buclos Grand-Pré
Président : Edgar CLARY 06 71 45 16 73
Trésorier : Alain Le Meur 06 52 24 74 25
Adresse postale : 7 bis avenue du Vercors
38240 Meylan
Tél. UQBG P 06 52 59 01 88
Site : www.uqbgp.fr - contact@uqbgp.fr
Abonnez vous sur notre site à l'ÉCHO en ligne
l'UQBG P sur Facebook : devenons amis



